DLP 17-8-87510816

Avertissements agricoles ®

Publication périodique

ISSN 0757 4029

EDITION "GRANDES CULTURES"

BULLETIN TECHNIQUE N° 19 — 9 JUILLET 1987

MAIS GRAIN : En raison du temps chaud, accélération du vol de pyrale qui sera groupé. Dates optimales d'interventions :
- Zones précoces : du 9 au 15 Juillet.
- Zones normales : du 13 au 19 Juillet.
- Zones tardives : du 17 au 25 Juillet.

MAIS DOUX-FLAGEOLETS : Le traitement pyrale devrait déjà être effectué en zones précoces. En zones de précocité normale, traitement en début de semaine prochaine (du 12 au 15 Juillet).

- MAIS GRAIN -

PYRALE DU MAIS :

BIOLOGIE :

●Ce ravageur du maïs passe l'hiver sous forme de chenilles dissimulées dans les cannes de l'année précédente, dans les épis (d'où l'intérêt de brûler les résidus de cribs avant le 15 Juin) ou dans le sol.

●Au printemps, ces chenilles se nymphosent, puis le vol de papillons débute. Les premiers adultes qui éclosent sont des mâles. Le piégeage sexuel (attraction des pyrales mâles par une phéromone sexuelle femelle) permet de déterminer la précocité de la zone considérée mais pas l'intensité du vol.

●Après une phase de vol pendant laquelle se produit la fécondation des femelles, une phase de maturation est nécessaire. Puis la période de ponte débute.

●Le traitement, pour couvrir si possible la totalité du vol, doit être positionné au stade balladeur des toutes premières chenilles écloses. C'est pourquoi la date de traitement varie avec la précocité de la zone considérée.

DEGATS :

●Le dégât le plus visible est la verse, qui se produit en cas de forte attaque sous l'épi et de conditions climatiques particulières (tempête). Cependant, un dégât beaucoup plus constant et sournois est un échaudage et une malnutrition de l'épi, qui touche toutes les variétés, même celles versant peu (type Dea). En l'absence de verse, la pyrale du maïs peut cependant occasionner des dégâts non visibles de l'ordre de 10 à 20 quintaux, que ce soit sur maïs "sec" ou à plus forte raison sur maïs irrigué.

Il n'existe pas de variétés résistantes à la pyrale.

SEUIL D'INTERVENTION :

●Les parcelles rentabilisant aisément un traitement sont celles situées dans des zones où, en l'absence de traitement la campagne précédente, la population larvaire

Abonnement annuel : 135 F Cheque à l'ordre du Regisseur de Recettes a envoyer à l'adresse ci-dessous

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tel. (38) 86.36.24

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)



P39

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant A. SIMONIN CPPAP N 530 AD

dans les cannes à l'automne avoisine ou dépasse 1 chenille par plante. Vu la généralisation de ce parasite et la rareté des parcelles non traitées, il n'est plus possible de faire une cartographie détaillée des populations larvaires à l'automne dans notre région.

Toute la région avoisine ou dépasse ce seuil d'intervention d'une pyrale par pied, mis à part le Perche d'Eure et Loir où la pratique de l'ensilage de maïs résusait les populations. Cependant, dans cette région, la diminution de l'élevage et le passage à des cultures de maïs grain contribuent actuellement à une remontée des populations.

PRODUITS UTILISABLES :

Se reporter au dépliant AGPM-SPV joint au bulletin N° 6 du 26 Mars 1987. Aucune nouvelle homologation n'a été accordée depuis la publication de cette liste.

SITUATION ACTUELLE DE LA PYRALE DU MAIS :

●Le vol de la pyrale est bien lancé en zones précoces et en zones de précocité normale.

●Les dépôts de pontes ont commencé les 29 et 30 Juin en zones précoces et les toutes premières chenilles balladeuses sont observées depuis le 8 Juillet.

●En zones normales, le climat chaud persistant a accéléré la biologie de la pyrale. Les toutes premières pontes ont été déposées les 3 et 4 Juillet et une accélération de l'activité de ponte est actuellement notée.

●En zones tardives, le vol des papillons débute depuis quelques jours.

Remarque : En raison du climat chaud régnant sans interruption depuis la fin Juin, **le vol de la pyrale sera intense et l'activité de ponte relativement groupée**, contrairement à l'an passé.

CONDUITE A TENIR :

Les dates optimales d'intervention sont les suivantes :

●**Zones précoces** (Vallée de la Loire -37, 41, 45-, Champeigne et Richelais -37-, Sologne Viticole -41-, Sud Beauce du Loir et Cher, Petite Beauce du Loiret, secteur de Ferrières en Gatinais -45-).

→ **Traitement du 9 au 15 Juillet** (voir avis précédent).

●**Zones normales** (Gatines de Loches et Montrésor -37-, Champagne Berrichonne, Boischauts -18, 36-, Sologne -18, 41, 45-, Beauce -28, 41, 45-, Berry-Puisaye -45-, Pays Fort -18-, Plateau de Pontlevoy -41-).

→ **Traitement du 13 au 19 Juillet.**

●**Zones tardives** (moyennement tardives : Vallée de Germigny -18-, Gâtine Tourangelle -37-, Drouais Thymerais -38- ; tardives : Perche -28-).

→ **Traitement du 17 au 25 Juillet** (du 17 au 21 Juillet pour les zones moyennement tardives).

PUCERONS :

●Les 3 espèces de pucerons du maïs sont représentées en faible population sur toutes les parcelles.

● De nombreux auxiliaires (Syrphes, Chrysopes, Coccinelles) sont présents.

→ Ne pas mélanger d'aphicide au traitement contre la pyrale.

DESSECHEMENTS DE FEUILLES :

●Sur certains maïs ayant subi une croissance très rapide depuis une semaine, des symptômes de brûlures sont observés sur jeunes feuilles, en l'absence de tout traitement en post-levée du maïs.

→ Ces symptômes sont certainement provoqués par une très forte demande climatique sur des plantes à épiderme encore fragile. Ils sont accentués sur les plantes mal enracinées (tournières) ou par certaines applications phytosanitaires (désherbants de post-levée avec ou sans huile).

- MAIS DOUX -

●En toutes zones de production, de nombreuses pontes sont déjà déposées et les premières éclosions sont constatées.

→ Le traitement devrait être effectué selon notre avis précédent. Sinon traitement très urgent.

Produits utilisables :

- Premier traitement à effectuer de préférence avec PERTHRINE MG 25 kg/ha en plein ou 15 kg/ha en localisé.
- Renouvellement 20 jours plus tard avec DECIS CE 0,5 l/ha.

- FLAGEOLETS -

● Situation : voir rubriques Maïs grain et Maïs doux.

→ Sur flageolets de zones précoces développés (plus de 3 feuilles trifoliées), le premier traitement devrait être effectué.

→ Sur flageolets atteignant tout juste le stade "3 feuilles trifoliées", premier traitement du 12 au 15 Juillet.

Produits utilisables : se reporter au bulletin précédent.

- TOURNESOL -

PUCERONS :

● Sur parcelles atteignant le stade "bouton floral de 2 à 4 cm" et non traitées fongicide, une régression naturelle importante de pucerons est constatée (Mycoses, action des auxiliaires).

FORFICULES :

● Sur quelques parcelles au stade "bouton floral en cours d'ouverture", quelques dégâts de forficules (perce-oreilles) sont observés (ébauches florales du centre du capitule détruites).

● Par le passé, de semblables attaques n'avaient causé aucun dégât (les fleurs centrales du capitule sont de toutes façons stériles). D'autre part, le nombre de plantes atteintes est faible.

→ Pas de traitement.

P40